

Moudon, le 6 octobre 2022

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 4 octobre 2022
Présidence : Michel Lohner

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 24/22

Demande d'un crédit de CHF 160'000.- pour des travaux préalables à la réfection des voûtes du chœur du Temple de St-Etienne, ainsi que pour des réparations suite à des dégâts d'eau

- vu le préavis de la Municipalité No 24/22 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux préalables à la réfection des voûtes du chœur du Temple de Saint-Etienne, ainsi que pour des réparations suite à un dégât d'eau,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 160'000.— TTC, dont à déduire toute participation ou aide,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera repris dans le préavis final des travaux ou amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 5 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

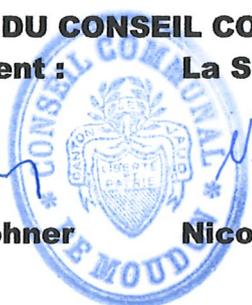
Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 4 octobre 2022.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président : **La Secrétaire :**



Michel Lohner



Nicole Wyler